
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Régie autonome des transports parisiens

Décision n° 2008-82 du 1^{er} juillet 2008 portant délégation de signature au responsable de l'unité prévention et santé au travail, et au titre de la mission « amiante et désamiantage » – RATP/ESP (rectificatif)

NOR : *DEVT0818107Z*

Rectificatif au *Bulletin officiel* du 10 août 2008, édition électronique, texte n° 868, et édition papier, page 151, l'objet de la décision en lieu et place de « ...RATP/ESP », lire : « ...RATP/GIS ».

A la première ligne après le NOR, ne pas tenir compte de « M. Feredj (Rémi), directeur du département des espaces et du patrimoine (ESP) ».

A l'article 3, au lieu de : « La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement du territoire », lire : « La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. »